

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SEANCE DU 3 FÉVRIER 2010**

L'an deux mil dix et le trois février à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN,

EXCUSES : Jean-Marie PETIT donne pouvoir à Olivier DELEVOYE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 26 janvier 2010

DATE AFFICHAGE : 26 janvier 2010

SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite aborder deux points supplémentaires et demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour la Taxe Locale d'Équipement et l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Le conseil municipal accepte de mettre ces points à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal. Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2 - CONVENTION-CADRE REMBOURSEMENT CANTINE POUR LES ALSH

M. le Maire explique que cette convention a pour objet le remboursement des repas de cantine des ALSH. Le remboursement se fera désormais en se basant sur le prix figurant sur la facture présentée par la commune. Cette convention se substituant aux conventions antérieures, M. le Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour,
autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCPP pour le remboursement des repas ALSH intercommunaux.

3 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES MAQUETTES D'ÉGLISES

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en 2007, la CCPP s'est portée acquéreur de maquettes d'église de la Pévèle et notamment trois maquettes de l'église de Bourghelles. M. le Maire explique que la CCPP se propose de mettre à disposition de la commune ces maquettes. Une convention entre la CCPP et la commune doit être signée pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour,
autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite des maquettes d'églises avec la commune de Bourghelles.

4 - NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN-SIAN

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN. Cinq communes sont concernées :

- RIBECOURT LA TOUR – CLARQUES – VAUXREZIS – DELETTES – THEROUANNE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

- *Compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Eau potable et Industrielle*
- RIBECOURT LA TOUR

- *Compétence Eau potable et Industrielle* : CLARQUES (62) et VAUXREZIS (62)

- *Compétences Assainissement Collectif et Eau potable et Industrielle* :
- DELETTES (62) et THEROUANNE (62)

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE M. LAZARO POUR LA RÉALISATION D'UN GÉANT

M. le Maire rappelle que suite à la proposition faite par le conseil de jeunes de réaliser un géant à Bourghelles, cette volonté s'est concrétisée et trois équipes de jeunes et d'adultes se sont formées pour prendre part à la réalisation de ce projet. Son but est de faire vivre ce géant et d'organiser des contacts avec les villages avoisinants et entre les habitants de la Pévèle.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de se rapprocher de M. Thierry LAZARO, député du Nord, pour solliciter l'octroi d'une subvention et permettre le financement de ces travaux de réalisation et d'acquérir les équipements nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, pour 12 voix pour, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de M. Thierry LAZARO, député du Nord pour financer ce projet.

6 - DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

M. le Maire informe l'assemblée qu'en date du 25 novembre 2009, trois membres titulaires ont été désignés pour la Commission d'Appel d'Offres, lui-même en faisant partie. Or le Maire étant président de la C.A.O., il ne peut pas en être membre. C'est pourquoi il demande au conseil municipal le retrait de la délibération prise le 25 novembre 2009 et propose une nouvelle désignation des membres de la C.A.O.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, décide de retirer la délibération en date du 25 novembre 2009 et de désigner à nouveau trois membres titulaires et suppléants comme suit :

Titulaires : Jean BEAREE - Serge WATTEUW - Alain HAVERBEQUE

Suppléants : Christelle DESCAMPS – Jean-Marie PETIT – Jean-Pierre DELEFORGE

7 – TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT (T.L.E.)

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'article 1585A du CGI aux termes duquel dans les communes de moins de 10.000 habitants, il est possible d'instituer la T.L.E. par délibération du Conseil. Cette taxe a été instituée sur la commune en novembre 1977 au taux de 1,5 % et n'a jamais fait l'objet d'une actualisation.

La T.L.E. constitue une recette d'investissement et a pour but de fournir une partie des ressources nécessaires à la réalisation d'équipements publics. Ce taux pouvant varier de 1% à 5%, M. le Maire propose de revoir ce taux à la hausse en expliquant que la majorité des communes de la Pévèle se situe à un niveau bien supérieur.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, décide de passer le taux de T.L.E. à **4% à compter du 1^{er} mars 2010.**

Arrivée de Thierry HERMAN.

8- AUTORISATION D'ENGAGEMENTS DES INVESTISSEMENTS

En raison de la proposition au vote du Budget Primitif 2010 dans le courant du 1^{er} trimestre 2010 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, M. le Maire propose de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2010, dans la limite du ¼ des crédits votés au BP 2009.

OPERATIONS CONCERNÉES

Libellés	Autorisation d'engagement avant BP 2010
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	500 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	30.000 €
Chapitre 2313 : Immobilisations corporelles - Opération 106 : Aménagement RD93	5.000 €
Chapitre 2313 : Immobilisations corporelles - Opération 107 : Extension école 8 ^{ème} classe	5.000 €
Chapitre 2313 : Immobilisations corporelles - Opération 108 : Extension salle communale	10.000 €

QUESTIONNAIRE DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

M. le Maire informe le conseil municipal que le questionnaire destiné aux personnes de plus de 60 ans semble maintenant finalisé, il a été étudié avec la commission « Jeunesse et personnes âgées ». Il donne la parole à Sandra AUDRAN, adjointe et responsable de la commission pour détailler ce questionnaire et élaborer un planning de distribution.

Sandra AUDRAN précise que M. PETIT, excusé au conseil de ce jour, a lu le questionnaire avant son départ et a émis des remarques qu'elle a prises en considération.

Après une relecture collégiale et quelques modifications, il est décidé de valider ce questionnaire. Il est convenu de le distribuer avec un courrier d'accompagnement dans les boîtes aux lettres et de le récupérer en se rendant au domicile de chacun afin d'obtenir le maximum de réponses.

Sandra AUDRAN est chargée de mettre en œuvre ces décisions.

DIVERS

Haïti : Suite au séisme d'HAÏTI, l'Association des Maires du Nord a pris l'initiative de créer un compte spécial afin de collecter des fonds en faveur des populations touchées et s'est rapprochée de toutes les collectivités pour une aide d'urgence. De plus, M. le Maire explique que la CCPP a fait également un don au profit de la crèche « Port des petits princes ».

Le conseil municipal propose d'allouer une aide de 500 € : 300 € attribuée par le conseil municipal à l'Association des Maires du Nord et 200 € attribuée par le conseil de jeunes à la crèche « Port des petits princes » comme l'a proposé Marie FOUTRY.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide de **500 €** répartie selon les dispositions énumérées ci-dessus.

La séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance

Le Maire

Christelle DESCAMPS

Alain DUTHOIT